

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025 07

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 13 mars 2025

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, WIJNEN Wilm.

Etaient excusés : BALANSA Jean Louis, SOULA Caroline.

Était absent :

Procuration : SOULA Caroline a donné procuration à SOUBIES Sébastien

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien

Date de convocation :

7 Mars 2024

Date d'affichage :

7 Mars 2024

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales pour l'année 2025 afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux pour l'année 2025 de 2%

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

- Les taux applicables en 2025 seront donc

- Taxe Foncière (bâti) :	26.31 %
- Taxe Foncière (non bâti) :	43.90 %
- Taxe d'Habitation RS	9.23 %

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

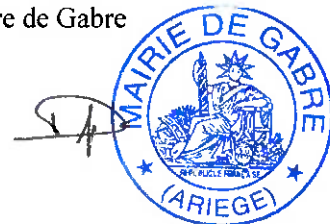
SOUBIES Sébastien

Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul

Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 13 mars 2025 et publiée le 13 mars 2025